

Gazette des Familles

CANADIENNES ET ACADIENNES.

JOURNAL RELIGIEUX, AGRICOLE ET D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Vol. 7.

Cap Rouge, Avril 1876.

No. 6.

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE : M. L'ABBÉ PROVANCHER.

PETIT CHAPELET DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Ce chapelet se compose seulement de quinze grains, divisés en trois séries. Après avoir fait le signe de la croix, on dit : BÉNIE SOIT LA SAINTE ET IMMACULÉE CONCEPTION DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE, puis on récite sur les grains de chaque série un *Pater*, quatre *Ave Maria*, et un *Gloria Patri*.

On a signalé des grâces toutes particulières obtenues par la récitation de ce petit chapelet, et Sa Sainteté Pie IX, par un bref du 22 juin 1855, a accordé à tous les fidèles : 1o une indulgence plénière une fois par mois, pourvu qu'ils récitent ce chapelet tous les jours du mois, se confessent et communient le jour qu'ils veulent gagner l'indulgence ; 2o une indulgence de 300 jours, toutes les fois qu'ils le récitent le cœur contrit. Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

Rien de plus facile que de se faire une habitude de réciter ce petit chapelet tous les jours.

—000—

LE MOIS DE MARIE.

L'église a consacré un jour de chaque semaine, le samedi, à honorer particulièrement la Reine du Ciel ; trois fois par jour, elle nous invite à la saluer au son de la cloche ; il était bien juste qu'on lui consacrat de même l'un des douze mois qui forment l'année. On a choisi le mois de mai, parce que dans la plupart des climats, c'est le mois des fleurs, le plus beau de l'année ; on l'a choisi aussi, parce que ce mois ne renfermait aucune fête particulière à la Ste. Vierge.